

TOURISME EQUESTRE

Le cheval



naturellement

Fédération Française d'Equitation

COMITE REGIONAL DE TOURISME EQUESTRE
PROVENCE COTE D'AZUR
(CRTE - PROCA)

Objet : **Chicanes anti- motos/ Défense des chemins**

Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, de nombreuses barrières anti motos ont été mises en place par l'ONF ou certaines municipalités sur les chemins de randonnée, pour interdire l'accès des engins motorisés. De ce fait, les chevaux aujourd'hui sont pénalisés par ces dispositifs infranchissables car il n'existe à ce jour aucune chicane adaptée à la pratique équestre.

Ces barrières, situées dans des endroits stratégiques réduisent de manière alarmante le réseau d'itinéraires accessibles aux chevaux.

Le passage répété des engins motorisés à dégradé notre patrimoine de sentiers et provoqué des dégâts irréremédiables dans notre région.

Nous constatons en effet que l'émergence de ces disciplines et leurs pratiques abusives ont un impact dévastateur certain et qu'il convient de prendre des mesures afin de préserver nos chemins.

Malheureusement, après concertation avec les pouvoirs publics, la mise en place de barrières paraît inévitable.

C'est pourquoi il nous semble mal à propos pour la pérennité de nos itinéraires de rejeter en bloc le système mis en place par les municipalités ou l'ONF pour endiguer ce fléau.

Nous travaillons actuellement à l'élaboration d'une barrière franchissable à cheval.

Un prototype a donné des résultats satisfaisants.

Il s'agit maintenant de le faire homologuer par la Fédération Française d'Equitation de manière à se préserver d'éventuelles actions judiciaires découlant d'un problème de franchissement.

Les fédérations de VTT et pédestres doivent également être concertées pour élaborer un système convenant à tous les randonneurs.

Dans l'attente de la réalisation et de la mise en place de ces nouvelles barrières, nous demandons à tous les utilisateurs des chemins de ne pas détériorer les chicanes existantes à ce jour.

Nous vous rappelons que tout acte de vandalisme à l'encontre d'installations d'Etat est passible d'amendes très élevées.

Le CDTE 06 est en relation étroite avec les parties concernées (conventions signées avec l'ONF sur le plan National et avec le Conseil Général 06) et vous tiendra informés de l'avancement des négociations que nous espérons être rapides...

TOURISME EQUESTRE

Le cheval



naturellement

Fédération Française d'Équitation

COMITE REGIONAL DE TOURISME EQUESTRE
PROVENCE COTE D'AZUR
(CRTE - PROCA)

Pour toute objection ou avis pertinent sur cette question délicate, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : crte.azur@gmail.com

Dans l'immédiat, nous pouvons fournir aux randonneurs qui en feront la demande, un plan sur lequel figurent les chicanes posées à ce jour.

N'hésitez pas à faire suivre ce document à tous vos contacts.

CHAPIGNAC Amélia
CRTE Pays d'Azur

BERNAUD Henry
Responsable de la commission Chemins